

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JANVIER 2025 à 20h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 16 janvier 2025.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Jean Claude RICHARD, Fabienne BAUDON, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie-Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU, Fiancée-Gernavey BANTABA

Étaient excusés : Monique MARCHE donne pouvoir à Florence BOULLIER, Jessy GONET, Christophe BRETON

Secrétaire de séance : Jean Claude RICHARD

Madame le Maire demande au Conseil Municipal le rajout à l'ordre du jour de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Dénomination d'un chemin communal
- Adhésion au CPIE

Intervention du gendarme CARO

Madame le Maire invite le Gendarme CARO, de la brigade de gendarmerie de Sainte-Maure-de-Touraine, à présenter les résultats des interventions menées en 2024. Elle souhaite aborder les nombreux vols qui ont eu lieu en début d'année, ainsi que les problèmes liés à la vitesse excessive dans la commune. En réponse, le gendarme CARO informe que des contrôles routiers seront effectués de manière plus régulière. Les sujets sur l'installation de caméras de surveillance dans les zones à fort passage et la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne pour renforcer la sécurité ont été abordés.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Avenant à la convention de transfert dans le domaine communal des équipements communs de lotissement pour le lotissement des Deneux

Madame le Maire rappelle la convention prise en 2023 avec Val Touraine Habitat pour la rétrocession des équipements communs au lotissement des Deneux.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du transfert de propriété dans le domaine communal :

- les espaces communs, de voies et réseaux du lotissement « Les Deneux » listés ci-dessous :
 - Voirie interne partagée, et raccordement aux voiries existantes
 - Aire de stationnement
 - Aire de collecte pour le ramassage des ordures ménagères
 - Espaces verts : arbres et arbrisseaux
 - Ouvrage paysager de traitement des eaux pluviales : noue
 - Réseau d'eaux pluviales
 - Réseau d'Eau potable
 - Défense incendie

- Installation de fourreaux sans fourniture ni pose de candélabres

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte l'avenant à la convention avec Val Touraine Habitat concernant la rétrocession des équipements communs au Lotissement des Deneux et autorise l'adjoint en charge de la voirie à le signer. Madame le Maire n'a pas participé à la discussion ni au vote.

Assainissement : instauration de la redevance performance des réseaux des systèmes d'assainissement collectif

Monsieur Jean Claude RICHARD fait lecture d'un courrier de la SAUR reçu expliquant l'instauration au 1^{er} janvier 2025 d'une redevance de l'Agence de l'eau concernant la performance des réseaux des systèmes d'assainissement collectif.

Celle-ci sera répercutée sur les factures des administrés reliées à l'assainissement collectif.

Le montant de cette redevance est déterminé en fonction des critères de performance des réseaux d'assainissement, notamment le taux de réhabilitation des installations, le volume d'eau traitée, et la conformité des rejets. Elle est calculée par rapport à un coefficient de modulation fixé par l'agence de l'eau.

Le tarif de base fixé par l'agence de l'eau est 0.28 €/m³.

Pour l'année 2025, le coefficient de modulation qui a été voté par l'agence de l'eau est 0.30.

Le tarif de cette redevance répercutée à l'abonné sera donc de 0.084€/m³.

À la vue des explications ci-dessus, le conseil municipal, décide (12 pour/ 3 contres/ 2 abstentions), l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2025 de la redevance performance des réseaux des systèmes d'assainissement collectif.

Ressources humaines : création d'un emploi permanent au secrétariat de mairie

Madame le Maire fait part que le contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif arrive à terme.

Madame le Maire propose de pérenniser l'agent chargé du poste en créant un emploi permanent au secrétariat de mairie à 35/35^{ème} en vue de sa nomination en tant que stagiaire puis titulaire.

Après en avoir échangé, et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif au secrétariat de mairie à temps complet.

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création du pump-track

Madame LATOUCHE, adjointe en charge de la jeunesse, informe que dans le cadre du projet de création d'un pump-track, des demandes de subventions vont être effectuées.

Elle présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous et propose de demander une subvention à l'Agence National du Sport à hauteur de 30% :

Dépenses		Recettes		
Travaux	102 502,19	Département - FDSR 2025	17 345,00	17%
		CAF - Installation loisirs	10 250,22	10%
		Agence Nationale du Sport	30 750.68	30%
		Autofinancement	44 156.29	43%
TOTAL DEPENSES	102 502,19	TOTAL RECETTES	102 502,19	100%

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention à l'Agence National du Sport pour la construction d'un pump-track.

Autorisation au Maire pour mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024

Madame le Maire rappelle le Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget pour l'année en cours, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement de l'année 2024, hors report et hors chapitre 16 se détaille comme suit :

	Budgétisé 2024	Calcul quart des crédits ouverts 2024 (25%)
Chapitres hors programmes	96 000.00	24 000.00€
Opérations d'équipement	1 456 160.00	364 040.00€

Le montant maximum correspondant au quart des crédits ouverts en 2024 s'élève à : 388 040.00€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2025 les dépenses d'investissement nécessaire dans la limite de 388 040.00 € correspondant aux factures des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du dernier conseil municipal, quatre entreprises ont été sollicitées pour soumettre un devis en vue de l'aménagement de la cuisine. La date limite pour la remise des propositions était fixée au 15 janvier 2025 à midi. Une entreprise avait demandé un délai supplémentaire, mais n'a finalement pas transmis son devis.

Madame le Maire présente ensuite le tableau d'analyse des offres, réalisé par M. JAMIN, l'architecte chargé des travaux.

N° plis		
Nom de l'entreprise	PRÊT A BANCHER	LEHOUX
Montant HT total à l'ouverture	42 841,12 €	37 149,42 €
montant du marché de base HT vérifié et corrigé	43 338,87 €	37 149,42 €
Ecart estimatif	49,44%	28,10%
Ecart moins disant	16,66%	0,00%
Prix TTC	52 006,64 €	44 579,30 €
NOTE N2 Prix des prestations (/12)	10,29	12,00
Classement prix	2	1
Conformité de l'offre	oui	oui
NOTE N1 Valeur technique (/8)	2	8
Moyens humains et matériels (/3)	0	3
Méthodologie et équipements proposés (/3)	2	3
Décal (/1)	0	1
Observations (/1)	0	1
NOTE finale /20	12,29	20,00
Proposition de classement	2	1

A la vue de cette analyse, Madame le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse, qui répond pleinement au cahier des charges, soit celle de l'entreprise LEHOUX pour un montant de 37 149,42€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de confier à l'entreprise LEHOUX l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 37 149,42€ HT.

Dénomination d'un chemin communal

Monsieur François LIARD, 1^{er} adjoint informe qu'à la suite de la mise en place du nouvel adressage, un chemin ne porte actuellement aucune dénomination officielle. Il convient donc de lui attribuer un nom afin de faciliter son identification et la gestion administrative pour l'administré ayant sa maison au bout de ce chemin

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer le chemin « Chemin des Lourieux », référence au lieu-dit et adresse des parcelles le jouxtant.

Adhésion au CPIE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'adhésion a été reçue du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Le coût annuel de l'adhésion s'élève à 30,00€.

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter cette décision afin d'obtenir des informations complémentaires sur les avantages que la commune pourrait tirer de cette adhésion.

Questions diverses :

- Madame le Maire présente différents vœux reçus : Michel BERTRAND, Sylvie et Christophe PERROT, Loc & Repar
- Madame le Maire fait part des remerciements reçus suite au décès de Madame DESLIS
- Madame le Maire annonce que le conseil municipal du mois de février initialement prévu pendant les vacances scolaires est reporté au mardi 25

- Monsieur François LIARD, adjoint fait part que 1070 foyers sur 1095 sont raccordables à la fibre optique.
- Monsieur Alain IZOPET signale qu'un panneau « fin de limitation à 50km/h » a été laissé suite à l'installation « Vallée de Souvres » et « Vallée de Courtineau »
- Monsieur Julien GAURON informe que la haie rue Jeanne d'Arc a été taillée et que les arbres menaçants de tomber au lieu-dit « Pimont » sont élagués.
- Madame le Maire fait part qu'un mur d'une maison située dans la Vallée de Courtineau s'est écroulé. Un arrêté de mise en péril a été effectué.
- Madame le Maire avise qu'à la suite de plusieurs remontées d'administrés concernant la route sous le pont de l'autoroute dans la Vallée de Courtineau, un courrier pour mise en demeure à Vinci a été transmis.
- Madame le Maire fait un point sur les travaux de la salle des fêtes et de l'installation de la géothermie. Elle présente le projet d'implantation du local technique réalisé par l'architecte M. JAMIN.
- Madame le Maire annonce que suite à l'appel à projet au titre du CRST 2025/2028 deux dossiers ont été transmis : la rénovation des bâtiments énergétiques reliés au réseau de chaleur et la construction de la caserne des pompiers.
- Madame le Maire rappelle qu'une convention avec l'association de la Vallée de Courtineau doit être signée.
- Madame le Maire fait savoir qu'à la suite d'une réunion dans le cadre de Village d'avenir pour le projet de ravalement des façades dans la grande rue, un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France va être pris et une étude par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires va être réalisée.
- Madame le Maire fait part d'un prochain rendez-vous avec Madame MOTHA, l'équipe enseignante, le Maire de Neuil et le président de l'APE pour un projet de fresque à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h30.

Le Maire,
Florence BOULLIER



